

Projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti

Questions reçues du public entre le 9 et le 13 mai 2022

Question de Nick Malouin

Question : Bonjour, Dans la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti, il y a un périmètre de 1 km tout le tour de l'île. Dans ce périmètre, la zone urbaine de Port-Menier a été retiré, mais il y a plusieurs terrains privés qui font toujours partie de cette zone, notamment à Rivière aux Canards, à la Petite Rivière et à la Baie des Trois Ruisseaux. Est-ce que la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti peut avoir des répercussions ou des contraintes, présentes ou futures, pour les propriétaires de ces terrains ? On parle ici, par exemple, de nouvelles constructions possibles, d'aménagement du terrain, d'installation de fosses septique, d'enrochement, etc. Serait-il possible d'exclure les terrains privés de la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti afin d'éviter des problèmes ou restrictions futures pour les propriétaires de ces terrains ? Merci beaucoup de votre attention.

Reçu le 9 mai 2022.

Question de Nicolas Desjardins

Question : Il est prévu de mettre en place une bande de protection littoral de 1 km sur l'ensemble de l'île Anticosti. Or depuis plusieurs décennies des pêcheurs de homards pratiquent des activités de pêche aux homards autour de l'île Anticosti. Pour leurs besoins (?) ils construisent différents types de bâtiments, des abris, camps, garages, sites d'entreposage divers ect....sur le littoral de l'île et principalement dans la limite de 1km du littoral et ce principalement dans le secteur est de l'île. Au fil des ans ces sites sont désormais de vrais dépotoirs, les carcasses de vieilles cages, cordages, véhicules, remorques, poêles, réfrigérateurs, bâtiments abandonnés ect....jonchent les différents sites de pêche. Il est absolument essentiel que la réglementation ou la nouvelle réglementation oblige ces individus, ces compagnies à permettre ces sites dans un état acceptable et répondant aux attentes de la mise en place de la bande de protection. Si des photos sont requises....je peux vous en faire parvenir. Merci de m'avoir lu.

Considérant la nature et l'objectif de cette bande.

Reçu le 10 mai 2022.

Questions de Daniel Vanier

1. Est-ce que d'autres ministères pourraient se joindre à l'équipe de gestion du mandataire principal (ministère de l'Environnement) pour compléter l'expertise nécessaire aux opérations pour la future réserve de la biodiversité?

2. Quel budget est prévu par le MELCCC et le gouvernement du Québec pour la gestion de la réserve de la biodiversité à Anticosti?

Quel montant sera-t-il attribué aux postes budgétaires suivants:

Activités de recherche;

Projets de restauration écologique;

Activités d'éducation et d'information (ex. Bulletin d'information annuelle); Surveillance du territoire et acquisition de données (ex. mesure des critères de la qualité de l'eau des rivières à saumons).

3. Le MELCCC prévoit-il la formation d'un Comité consultatif pour la gestion de la future réserve de la biodiversité?

Si oui, quels organismes, autorités et citoyens seront appelés à participer aux activités de ce Comité consultatif?

(ex. municipalité; résident.es; scientifiques; membres des communautés autochtones; représentants d'organismes de conservation de la faune; etc.).

4. Le gouvernement envisage-t-il la mise en place d'une taxe sur l'hébergement et sur certaines activités de prélèvement de la faune pour financer les différentes activités, opérations et projets liés à la recherche, l'acquisition de données et la restauration écologique des milieux naturels?

5. Afin de diminuer l'accès à la réserve de la biodiversité à Anticosti, le MELCCC entend-il procéder à court terme (2 ans) au reboisement d'anciens chemins forestiers qui demeurent assez nombreux dans le futur territoire de la réserve? Ces chemins fragmentent les écosystèmes forestiers, deviennent un facteur de dérangement de la faune et peuvent porter atteinte à des milieux sensibles.

Comment le gestionnaire (MELCCC) prévoit-il contrôler la circulation en été sur les rives de la réserve par les véhicules tout terrain (VTT) et en hiver par les motoneiges?

Reçues le 13 mai 2022.